

Paris, le 10 mars 2020

ÉGALITE PROFESSIONNELLE À LA POSTE EN 2019

Publication de l'index d'égalité entre les femmes et les hommes

La Poste publie le résultat du nouvel index d'égalité entre les femmes et les hommes, prévu dans le cadre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Pour l'année 2019, l'index atteint **94/100**. Il est calculé sur la base de cinq indicateurs.

- En matière **d'égalité de rémunération**, La Poste affiche 0,1 % d'écart entre les hommes et les femmes.
- Au sujet du **taux d'augmentation**, La Poste constate un écart de 3,5 % en faveur des femmes.
- En ce qui concerne **les promotions entre les femmes et les hommes**, La Poste obtient un écart de promotion de 0,1 % en faveur des hommes.
- Les femmes de retour de congé maternité ont **bénéficié à 100 % des augmentations perçues pendant leur absence**.
- **Trois femmes** figurent parmi les dix plus hautes rémunérations.

L'égalité professionnelle est une valeur inscrite de longue date dans les valeurs et les politiques de La Poste. Elle se traduit ainsi par des actions concrètes et fait l'objet d'accords sociaux réguliers.

Le 4^{ème} accord égalité professionnelle a été signé pour la période 2019-2022 entre La Poste et les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, la liste Osons l'Avenir CFE-CGC / CFTC et l'UNSA-Postes. Il vise à permettre à La Poste de progresser dans trois domaines : la part des femmes parmi les cadres stratégiques et dirigeants, poursuivre la lutte contre le sexisme et les violences et le renforcement de la mixité dans tous les métiers.

La part des femmes dans les effectifs en 2019

La part des femmes est de 52,4 % de l'effectif total à La Poste. Leur présence dans l'encadrement est désormais de 50,9 %, dont 38,2 % parmi les cadres dirigeants et stratégiques.

Contact presse

service.presse@laposte.fr